

# 7 Jours Filpac CGT

n°180 – jeudi 8 décembre 2011

Directeur de la publication : Marc Peyrade - Rédaction : Jean Gersin / gersin@filpac-cgt.fr - Antoine Peillon  
FILPAC-CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex Tél. : 01 48 18 80 24 – Fax : 01 48 51 99 07 filpac@filpac-cgt.fr – [www.filpac-cgt.fr](http://www.filpac-cgt.fr)

## Pourquoi Sarkozy rêve de Berlin... Enquête sur la réalité sociale

*Le président fait un rêve : appliquer à la population en France ce que le patronat allemand a obtenu outre-Rhin, la destruction des allocations chômage et de la retraite sociale. Voilà ce qui le rapproche de la chancelière. L'Allemagne est un eldorado pour les patrons pas pour les travailleurs. Jamais le taux de chômage n'a été aussi bas (2,8 millions de chômeurs, 6,9% - chiffres officiels septembre 2011) en Allemagne depuis l'unification avec la RDA. Un véritable "miracle économique". Sauf si l'on tient compte des millions de chômeurs radiés ou des précaires dépendants de l'aide sociale... Comment est-ce possible ? **Décryptage.***

Sources : myeurop.info, Mediapart, Ires (chronique internationale janvier 2005), Wikipedia, Comité d'étude des relations franco-allemandes, Die Welt, la Gazette de Berlin (n°35 - 2010), Uni Europa Toulouse - oct. 2011

**4 lois** réformant le marché du travail ont été mises en place sous le gouvernement Schröder (SPD), ayant perdu les élections en 2005 au profit d'Angela Merkel. Leur but est d'« inciter au travail et de lutter contre le chômage volontaire ». Ces lois permettent aussi aux autorités administratives de contrôler le mode de vie des ayants droit. Le déménagement d'une famille dont le logement est jugé trop luxueux peut par exemple en théorie être exigé. Ces mesures ont été considérées par leur détracteurs comme inquisitoriales et comme des intrusions à la vie privée. Elles avaient donc entraîné d'énormes vagues de protestations.

**Ces lois sont baptisées Hartz**, du nom de Peter Hartz, à leur origine, alors directeur du personnel de l'entreprise Volkswagen. Il a été contraint de démissionner en juillet 2005 à la suite d'une affaire de corruption. Il a été reconnu coupable en juillet 2007 d'avoir détourné des fonds de l'entreprise pour payer des prostituées et d'avoir fait prescrire du viagra par les médecins de l'entreprise. Il a été condamné à deux ans de prison avec sursis et une amende de 576 000 €.

**Loi Hartz I** - entrée en vigueur en janvier 2003: simplification des procédures d'embauche travail avec des conseillers de l'agence pour l'emploi qui propose faute de mieux des missions intérimaires.

**Loi Hartz II** - janvier 2003 : création de contrat Minijob (précaires à court terme) et Midijob (salaire entre 400 et 800 euros par mois) et incitation à la fondation d'entreprise.

**Loi Hartz III** - janvier 2004 : restructuration des agences nationales et fédérales pour l'emploi.

**Loi Hartz IV** - entrée en vigueur le 1er janvier 2005 :

- réduction des indemnités versées aux chômeurs de longue durée qui refuseraient d'accepter des emplois en dessous de leur qualification ;
- les chômeurs doivent accepter des postes pour un salaire de 1€ de l'heure (additionnel à l'allocation chômage qu'ils perçoivent) ;
- possibilité de réduire les allocations des chômeurs dont les familles ont des économies.

D'où la situation actuelle : 6,6 millions de personnes, dont 1,7 million d'enfants, dépendent des allocations Hartz IV, s'élevant à 359 € par mois pour un adulte et de 215 à 287 € pour un enfant selon son âge.

### Un euro l'heure

Depuis la mise en place des lois Hartz, la libéralisation du marché du travail, destinée à rendre l'Allemagne plus compétitive, a d'abord eu pour conséquence de reléguer les chômeurs de longue durée dans la pauvreté.

« La réforme Hartz s'appuyait sur le slogan "Fördern und fordern" ["promouvoir et exiger"]. Avec son entrée en vigueur, tous les chômeurs de plus d'un an ont vu leurs allocations chômage diminuer jusqu'au niveau de la Sozial Hilfe, l'équivalent pour nous de l'ancien RMI. Pour ces chômeurs, la réforme signifiait une descente immédiate dans la pauvreté », détaille Brigitte Lestrade, professeur de civilisation contemporaine allemande à l'Université de Cergy-Pontoise. Les recherches de cette spécialiste des questions d'emplois établissent aussi clairement un lien entre ces réformes et l'accroissement important du nombre de salariés précaires.

Afin d'"activer" les chômeurs, les lois Hartz ont choisi de s'attaquer en priorité aux "Anspruchdenker", les "profiteurs du système". En clair, les sans-emplois accusés de se complaire dans leur situation au frais du contribuable. Depuis 2005, le demandeur d'emploi doit faire des démarches "positives" bimensuelles, et peut surtout être contraint d'accepter un emploi moins payé que le précédent, plus éloigné ou en-dessous de ses qualifications sous peine de perdre ses subsides.

Conséquence : prolifération de deux nouveaux types de contrats :

1. **Les Mini-Jobs** : des contrats à temps partiel, payés 400 euros par mois, qui permettent aux employeurs d'être exonérés de charges mais prive ses bénéficiaires d'assurance maladie et travail. Ils n'ouvrent aucun droit à la retraite ou aux allocations chômage.
2. **Les 1 euro-jobs**, ces fameux contrats payé un euro de l'heure: généralement pour des travaux d'intérêt public.

Formes d'emploi	1999	2008	2009	Changement par rapport à 1999 en %	Changement par rapport à 2008 en %
■ Actifs salariés	29 452	30 650	30 582	3,8	- 0,2
dont					
Salariés en emploi normal	23 628	22 929	22 990	- 2,7	0,3
Salariés en emploi atypique	5 814	7 721	7 592	30,6	-1,7
dont					
Hommes	1 439	2 261	2 139	48,6	-5,4
Femmes	4 374	5 462	5 453	24,7	-0,2
■ Type d'emploi atypique					
Salariés en CDD	2 165	2 731	2 640	21,9	-3,3
Salariés en travail à temps partiel	3 834	4 903	4 901	27,8	0,0
Salariés en mini-job	1 743	2 578	2 574	47,7	-0,2
Travailleurs intérimaires	242	612	560	131,4	-8,5

Source : Office fédéral de statistiques ([www.destatis.de](http://www.destatis.de))

L'équivalent de l'Insee en France, le bureau Destatis, rend compte de l'augmentation de la précarité et des formes qu'elle recouvre: entre 1999 et 2009, toutes les formes de travail atypiques se sont accrues d'au moins 20%. Les mini-jobs tiennent le haut du pavé, avec une augmentation de 47,7%, simplement devancés par le boom de l'intérim (+134%). Ces formes de contrats sont également très répandus chez les retraités: 660 000 d'entre eux combinent leurs pensions à un Minijobs.

### **"Dumping salarial" pour rester compétitif**

En mai 2011, les statistiques officielles faisaient désormais état de 5 millions de mini-jobs. Plusieurs scandales ont éclatés en Allemagne ces dernières années, mettant en cause des grands groupes accusé de "faire leur beurre" sur ces salariés précaires.

Certaines entreprises ont voulu tirer profit du système, privilégiant, par exemple, deux ou trois mini-jobs, fiscalement neutres, à l'embauche d'un salarié en plein-temps. Ce fut notamment le cas de la chaîne Schlecker, leader des drogueries en Allemagne, accusée l'an passé par le syndicat Ver. Di de faire du "dumping salarial". A l'époque l'affaire avait fait grand bruit, obligeant la ministre du Travail, Ursula Van der Leyen, à monter au créneau.

Plusieurs rapports ont également mis en avant les dérives d'un système, qui s'apparentent à une déflation compétitive: quand l'amélioration de la compétitivité passe par une baisse des coûts salariaux.

**« Au niveau international, l'Allemagne se distingue comme une société à deux vitesses en ce qui concerne le marché du travail (...) En Allemagne, encore plus que dans les autres pays membres, les employés sans emploi fixe sont les principales victimes de la crise », concluait l'OCDE en janvier 2010.**

### **2 millions de salariés à moins de 6 € l'heure**

Les salariés occupant un mini-job ne sont en effet pas les seuls à être mal payés en Allemagne **où aucune loi fédérale ne fixe de salaire minimum** (chaque branche d'activité dispose de sa propre grille de salaire, négociée avec les syndicats). Une situation quasi unique en Europe. Résultat, les travailleurs pauvres représentent près de 20 % des employés allemands.

En août 2010, un rapport de l'Institut du travail de l'université de Duisbourg-Essen a en effet établi que plus de 6,55 millions de personnes en Allemagne touchent moins de 10 euros brut de l'heure - soit 2,26 millions de plus en 10 ans. En majorité d'anciens chômeurs que le système Hartz a réussi à "activer": les moins de 25 ans, les étrangers et les femmes (69% du total).

Par ailleurs, 2 millions d'employés gagnent moins de 6 euros de l'heure Outre-Rhin et, en ex-RDA, ils sont nombreux à vivre avec moins de 4 euros par heure, c'est-à-dire moins de 720 euros par mois pour un temps complet. Les allocations sociales permettent alors de compléter leurs ressources.

### **Un système contre-productif**

En Allemagne, on les appelle les *Aufstockers* : ils travaillent en général moins de 15 heures par semaine, et vivent de leurs revenus du travail et des aides sociales. Début 2010, ils étaient aux alentours d'un million, nombre en constante augmentation.

Pourtant, avec le système Hartz censé les inciter à reprendre un emploi, ils n'ont pas intérêt à travailler plus. Contrairement à ce que Martin Hirsh a cherché à faire en France avec le RSA, le supplément de salaire gagné est annulé par une perte d'allocation chômage.

*« Le système Hartz n'est pas incitatif, c'est un leurre. En analysant les chiffres, nous avons établi que pour 100€ de salaire, le travailleur perd 20% de ses aides, pour 800€ il en perd 80% »,* affirme Brigitte Lestrade.

### **Le "minimum vital digne" estimé à... 374 euros**

A l'été 2010, en soustrayant le million d'*Aufstockers* aux 4,9 millions d'actifs bénéficiaires de Hartz, on arrivait alors à 3,9 millions de chômeurs longue durée, vivant exclusivement des allocations. Au sein de cette catégorie, deux populations sont en première ligne : les familles monoparentales et les seniors.

Le problème des conditions d'existence des bénéficiaires d'Hartz IV a pris un tour dramatique quand trois familles se sont portées partie civile devant la Cour constitutionnelle de Karlsruhe. En février 2010, le tribunal a finalement déclaré la Loi Hartz IV constitutionnelle, mais a demandé au législateur de revaloriser l'allocation de base.



**Frank Bsirske**, président d'UNI Europa, en train de répondre au patronat de son pays. Syndicaliste allemand, il est président du syndicat Ver.Di (Vereinte Dienstleistungsgewerkschaft - Syndicat unifié des services), 2 500 000 adhérents.

Frank Bsirske, de la tribune du congrès d'UNI Europa d'octobre 2011 à Toulouse, a mis en garde tous les syndicalistes présents contre ce que les patrons appellent le « modèle social allemand ». **« Surtout combattez-le comme nous le combattons dans notre pays »,** a-t-il lancé aux congressistes.

La Cour a notamment jugé que le mode de calcul retenu violait le droit au "*minimum vital digne*" garanti par la constitution. De 359 euros par personne, l'allocation minimum a depuis été revalorisée à 374 euros...

### 9 millions de précaires ?

Pourtant à l'instar de Brigitte Lestrade, auteure d'une étude sur les réformes Hartz IV [Cerfa, Juin 2010] certains pointent la mise en place d'un système qui, par vases communicants, aurait progressivement fait passer plusieurs millions d'allemands des listes de chômeurs à ceux de "quasi-chômeurs" ou travailleurs pauvres.

La remise en cause de Hartz IV : le tribunal constitutionnel fédéral de Karlsruhe a déclaré le 9 février 2010 le quatrième volet des réformes sur le marché du travail (Hartz IV) incompatible avec l'article n°1 de la loi fondamentale qui stipule la dignité de l'être humain.

La chercheuse estime à 6,6 millions de personnes - dont 1,7 million d'enfants - les bénéficiaires d'Hartz IV. Les 4,9 millions d'adultes sont en fait des chômeurs, des "quasi-chômeurs" [qui travaillent moins de 15 heures par semaine] ou des précaires. Les plus touchés sont les familles monoparentales et les seniors.

Une responsable de l'*Arbeitsagentur* d'Hambourg [Pôle-emploi allemand], souhaitant garder l'anonymat, ne cache pas sa colère :

« *Qu'on arrête de parler de miracle économique. Aujourd'hui, le gouvernement répète que nous sommes aux alentours de 3 millions de chômeurs, ce qui serait effectivement historique. La réalité est toute autre, 6 millions de personnes touchent Hartz IV, ce sont tous des chômeurs ou des grands précaires. Le vrai chiffre n'est pas 3 millions de chômeurs mais 9 millions de précaires.* »

### Chiffres "truqués"

Récemment la polémique a été relancée après que le quotidien *Die Welt* a rapporté, dans son édition du 27 septembre 2011, que les chiffres du chômage des seniors sont "*truqués*". D'après le journal conservateur, un chômeur de plus de 58 ans sur deux n'est plus répertorié dans les chiffres de la *Bundesagentur für Arbeit*.

Par une magouille comptable et dialectique, le pôle emploi allemand aurait fait sortir 211.000 chômeurs seniors des listes. Le crédo du "*Silberschatz*" [littéralement, le "trésor de l'expérience" des seniors], chanté par la ministre du Travail, Urula Van der Leyen, qui répète que « *les principaux bénéficiaires du redressement du marché du travail allemand sont les 58 ans et plus* » a depuis pris du plomb dans l'aile.

Interpelé sur la question par le chef de file de la Linke Klaus Ernst, le porte-parole ministère du Travail a d'ailleurs dû reconnaître que « *début 2011, seulement 43% des seniors bénéficiaires du chômage étaient enregistrés sur les listes* ».

### Le chômage des seniors à la hausse

Intarissable, cette responsable évoque également l'arrivée d'un million de chômeurs supplémentaires dans les années à venir. Suite à la dernière réforme des retraites, l'âge légal de départ a été relevé de 65 à 67 ans. Or, près d'un million de salariés disposent d'un contrat qui leur assure un départ à la retraite à leur 65<sup>e</sup> année.

Ils vont donc mécaniquement venir grossir les rangs des chômeurs. S'il s'agit d'un ajustement technique, les chiffres du chômage et les comptes sociaux pourraient se retrouver bouleversés pour une période de deux à trois années.

La question des chômeurs seniors est d'ailleurs le point le plus sensible de la réforme Hartz. Alors que le nombre de bénéficiaires de Hartz IV a officiellement reculé de 9,5% entre 2006 et 2009, la part des plus de 55 ans a, elle, augmenté de 17,7%. Avec pour conséquence un faible niveau de pension une fois à la retraite

## Ces retraités allemands obligés de retourner au travail

**Ils distribuent des journaux, rangent les étagères dans les supermarchés, font des sondages par téléphone... Plus de 660 000 retraités allemands doivent travailler à temps partiel pour compléter leur pension. Un nombre en hausse constante: la multiplication des mini-jobs et des faibles salaires donne nécessairement des retraites de misère.**

Wolfgang, 57 ans, sert des parts de gâteau à la cafétéria d'un centre de soins au coeur de Berlin. Cet homme jovial est pourtant à la retraite depuis plus de deux ans. Après deux crises cardiaques, il a dû cesser son activité de chauffeur. Mais impossible pour lui de passer ses journées entre mots croisés et jardinage.

*« En tant que retraité je touche 525 euros par mois. Je paye un loyer de 440 euros. Avec téléphone, le gaz, etc, il faut rajouter 150 euros. Et cela ne suffit pas. Il faut bien vivre de quelque chose c'est pour ça que je travaille ici. »*

Wolfgang travaille donc 20 heures par semaine dans ce centre, et cela pour 390 euros par mois. C'est ce qu'on appelle un mini-job de ce côté du Rhin. Introduits par les réformes Hartz IV au début des années 2000, ces contrats permettent aux employeurs d'être exonérés de charges tant que le salaire ne dépasse pas les 400 euros par mois.

### Paupérisation



Depuis, ils n'ont cessés de se développer dans tout le pays. Et nombreux sont les retraités à accepter ce genre de postes. Selon le ministère des affaires sociales, plus de 660 000 seniors de 65 à 74 ans auraient un emploi à temps partiel. Et si certains pensent que tous ces retraités continuent de travailler par plaisir, Ulrike Mascher les contredit fermement. Elle préside de l'association pour la défense des droits sociaux VDK.

*« Quand on voit dans quelles activités les retraités travaillent, ils portent des journaux à 5h du matin, ils rangent des étagères dans des supermarchés, ils font des ménages, ils travaillent*

*comme portiers la nuit. Ce sont des activités qu'on ne fait pas parce qu'on veut rencontrer des collègues ou parce que cela nous plaît mais parce qu'on a urgemment besoin d'argent parce que la retraite ne suffit pas. »*

Alors certes, 660 000 retraités qui travaillent, cela ne représente que 3,3% des personnes âgées de plus de 65 ans. Un chiffre que le gouvernement a vite fait de mettre en avant pour rassurer les masses. Mais le problème c'est qu'ils sont de plus en plus nombreux à faire partie de cette catégorie de population menacée de paupérisation. Ils n'étaient que 416 000 en 2000. Leur nombre a donc augmenté de plus de 58% en dix ans.

### Baisse déguisée du niveau des prestations

Selon Ulrike Mascher, cette tendance s'explique notamment par une forte hausse du coût de la vie dans la République Fédérale : *« Les prix ont augmenté dans beaucoup de domaines particulièrement importants pour les seniors, comme le chauffage ou la santé »*. Cette inflation ne serait pas un souci si le niveau des pensions suivait. Mais c'est là que le bât blesse, il a plutôt tendance à diminuer.

*« Les pensions de l'assurance retraite allemande ont perdu 10% de leur valeur durant les dix dernières années »,* précise la présidente de VdK. En cause : la hausse des mini-jobs, ou des emplois à très faible rémunération. Beaucoup de travailleurs ne réussissent ainsi pas à cotiser suffisamment pour s'assurer une retraite décente.

De plus, le gouvernement allemand a décidé en 2007 de relever l'âge légal de la retraite de 65 à 67 ans. Or l'âge effectif de départ à la retraite de ce côté du Rhin est de 62,1 ans pour les hommes et de 61 ans pour les femmes selon l'OCDE. Et le taux d'activité des personnes entre 50 et 65 ans n'est même pas de 70%. Une hausse de l'âge légal de départ ne revient donc ni plus ni moins qu'à une baisse déguisée du niveau des prestations.



## La "honte de demander les aides sociales"

Les seniors en situation de précarité peuvent demander une allocation complémentaire à l'Etat. Mais beaucoup s'y refusent. « *Les gens qui ont travaillé toute leur vie ont honte de ne pas s'en sortir et de devoir demander de l'aide* », assure Ulrike Mascher. Sans compter que les conditions pour l'obtenir sont draconiennes.

Selon les experts, la paupérisation des seniors ne va cesser d'augmenter durant les vingt prochaines années, notamment en raison du vieillissement de la population, particulièrement fort en Allemagne. Le gouvernement a donc annoncé l'ouverture d'un dialogue cet automne avec les représentants des retraités. Ulrike Mascher y sera. Elle compte demander une hausse de l'allocation complémentaire car « *pour le moment, elle permet à peine de couvrir les besoins de tous les jours* ». Mais sa première revendication est l'introduction d'un salaire minimum interprofessionnel. Car selon elle : « *Des salaires de misère ne peuvent entraîner que des retraites de misère.* » En Allemagne, comme ailleurs.

## Ce que les lois Hartz ont détruit

### 1. Le système d'indemnisation des chômeurs avant les lois Hartz

La loi Hartz IV supprime l'aide aux chômeurs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

#### Allocation chômage et aide aux chômeurs avant hartz

L'allocation chômage (*Arbeitslosengeld*) financée par les cotisations des salariés et des employeurs se substitue au salaire en cas de chômage. Elle s'élève à 60 % du dernier salaire net (67 % pour un demandeur d'emploi avec enfants) et est versée pendant une durée maximale d'un an (ou de 18 mois pour les salariés de plus de 55 ans).

Après avoir épuisé leurs droits à l'allocation chômage, les chômeurs avaient, avant la loi Hartz IV, droit à l'aide aux chômeurs (*Arbeitslosenhilfe*). A la différence de l'allocation chômage, l'aide aux chômeurs est financée par l'impôt. C'est une prestation versée sous condition de ressources et sans limitation de durée en cas d'insuffisance des revenus. Toutefois, tout comme dans le cas de l'allocation chômage, son montant dépend du salaire antérieur. Le taux de remplacement est cependant inférieur, avec 53 % pour des personnes seules et 57% pour les chômeurs avec enfants à charge.

Le système de l'aide aux chômeurs assurait dans le passé à ses bénéficiaires une certaine garantie – certes de moins en moins solide – des acquis professionnels : il ne leur pouvait être demandé d'accepter n'importe quel emploi. L'aide aux chômeurs avait donc un caractère hybride, ni prestation pure d'assurance sociale avec une finalité de salaire de remplacement, ni simple prestation d'aide sociale. Elle était versée par les agences pour l'emploi et non pas par les bureaux d'aide sociale. Elle était destinée aux chômeurs de longue durée sans ressources suffisantes, et non pas à toute personne avec de faibles ressources en général.

A l'instar de l'allocation chômage, l'aide aux chômeurs est fondée sur le code de législation sociale (*Sozialgesetzbuch, SGB*), contrairement à l'aide sociale définie par la loi fédérale sur l'aide sociale. L'aide aux chômeurs, dont le montant est abaissé de 3 % chaque année, pouvait atteindre un niveau inférieur à celui de l'aide sociale. Dans ce cas, l'aide sociale venait compléter l'aide aux chômeurs.

### 2. La Sozialhilfe, le système d'aide sociale, avant Hartz

A partir de janvier 2005, l'aide sociale est quasiment supprimée. Seules les personnes de moins de 65 ans inaptes au travail et qui ne vivent pas dans une « communauté de besoins » (*Bedarfgemeinschaft*) pourront désormais en bénéficier.

L'aide sociale (*Sozialhilfe*) inscrite dans la loi fédérale sur l'aide sociale (*Bundessozialhilfegesetz, BSHG*) de 1961 constitue « l'ultime filet social ». Elle est financée par l'impôt et versée par les municipalités. Elle est censée procurer un revenu minimum aux personnes qui ne peuvent subvenir à leurs besoins ni par leurs propres moyens ni avec le soutien de leur famille, des parents, du conjoint ou des enfants (principe de subsidiarité). L'aide sociale est destinée à toute personne se trouvant dans une telle situation de détresse ; elle a un caractère universel.

L'aide sociale est dispensée sous forme de services personnalisés (conseil), de prestations en argent (pour garantir le minimum de subsistance), de compléments pour subvenir à des besoins généraux ou spécifiques, d'aides versées dans les circonstances particulières de la vie (compléments au titre des besoins extraordinaires), d'allocations – plafonnées – de logement ...

Des prestations en nature (vêtements) peuvent également être accordées. Les municipalités en charge de l'aide sociale peuvent appliquer des barèmes différenciés. L'allocation destinée à la personne considérée comme le chef de famille dépasse en général 300 H par mois (avant aide au logement). 2,81 millions de bénéficiaires d'aide sociale ont été recensés en 2003 (JAB Nr.11/2004, p.3).